



2 ans !

C'est le temps qu'il aura fallu à la CFE-CGC pour enfin obtenir une nouvelle opération d'actionnariat collectif.

Notre insistance envers le PDG et son directeur financier aura donc payé !

Pourquoi devenir actionnaire de Naval Group ?

L'actionnariat permet aux personnels d'investir leur épargne dans les actions de Naval Group. Il permet aussi de participer davantage à la vie de l'entreprise, mieux comprendre sa stratégie et ses enjeux financiers, notamment grâce aux informations dont ils bénéficient en tant qu'actionnaires via l'association majoritaire des porteurs de parts



Qui est peut être actionnaire ?

Tous les personnels justifiant de 3 mois d'ancienneté le 19 mai 2026 (date d'ouverture de la souscription) pourront acheter des actions. Seront également éligibles à l'opération d'actionnariat mais sans abondement, les personnels en retraite ou départ « amiante » ayant encore des actions.

Comment acheter des actions ?

La souscription pourra se faire par des versements volontaires OU par l'affectation de tout ou partie de la prime d'intéressement et/ou de participation.



Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconciliations performance et bien-être au travail

Vos délégués syndicaux centraux

Olivier TEISSEIRE

06 98 47 54 12

Samuel MOINAUX

06 74 00 02 22

J'adhère





Combien pouvons-nous acheter d'actions et quel abondement de Naval Group ?

13 actions maximum pourront être achetées auxquelles pourront s'ajouter 7 actions au titre de l'abondement de l'entreprise soit 20 actions possibles.

Afin de vous aider dans la souscription et sachant qu'il faudra impérativement saisir un **montant exact** en euros lors de l'achat, voici un tableau récapitulatif de l'opération.

Possibilité de souscription		Abondement de l'entreprise		Total	
Valeur Action en €	nombre d'actions	en €	en actions	en €	en actions
80,14	1 action	80,14	1 action	160,28	2 actions
160,28	2 actions	160,28	2 actions	320,56	4 actions
240,42	3 actions	240,42	3 actions	480,84	6 actions
320,56	4 actions	320,56	4 actions	641,12	8 actions
400,7	5 actions	400,7	5 actions	801,4	10 actions
480,84	6 actions	480,84	6 actions	961,68	12 actions
560,98	7 actions	560,98	7 actions	1121,96	14 actions
641,12	8 actions	560,98	7 actions	1202,1	15 actions
721,26	9 actions	560,98	7 actions	1282,24	16 actions
801,4	10 actions	560,98	7 actions	1362,38	17 actions
881,54	11 actions	560,98	7 actions	1442,52	18 actions
961,68	12 actions	560,98	7 actions	1522,66	19 actions
1041,82	13 actions	560,98	7 actions	1602,8	20 actions

Ce tableau ne tient pas compte de la revalorisation de l'action dont le montant sera connu début avril.

Quel est le calendrier de l'opération ?

La souscription sera ouverte du **30 avril au 19 mai 2026** directement en ligne sur le site de Natixis. La connexion se fait avec vos codes habituels.

<https://www.interepargne.natixis.com>

Attention : La souscription ne pourra se faire que sur le site internet (action impossible depuis les applications mobiles).

Quels sont les cas de déblocage anticipé ?

Toute action achetée ne pourra être revendue avant un délai de 5 ans. Par exception, 11 cas de déblocages anticipés sont prévus par le Code du Travail. Contactez vos représentants pour plus d'informations.

Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconciliations performance et bien-être au travail

Vos délégués syndicaux centraux

Olivier TEISSEIRE

06 98 47 54 12

Samuel MOINAUX

06 74 00 02 22

J'adhère

